

**CPR-220114 (extraordinaire)**  
**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
**COMITÉ DES PROGRAMMES**  
**Réunion extraordinaire du 14 janvier 2022**  
**8 h**  
**À distance / Microsoft Teams**

**PRÉSENCES :**

Pandurang Ashrit  
Claudine Auger

Francis Bourgoïn

Lynne Castonguay, secrétaire

Olivier Clarisse

Pierrette Fortin

Monique Levesque

Pascale Rioux

Gilles Roy, président

Stéphanie Wheaton, registraire

**PERSONNE EXCUSÉE :** Yves Bourgeois et Jean-François Thibault

**INVITÉES :** Natalie Carrier, doyenne de FSSSC, et Caroline Gibbons, professeure à l'École de science infirmière

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 8 h 2.

**2. BUT DE LA CONVOCATION**

Le but de la réunion extraordinaire est de poursuivre la discussion portant sur le programme de Baccalauréat en science infirmière.

**3. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE (doc. 23, 23A, 23B et 23C/20-21)**

Le président rappelle que les modifications proposées au programme de Baccalauréat en science infirmière sont importantes et nécessitent une réflexion qui tient compte des exigences de l'AIINB et des principes de la reconfiguration des programmes tout en

### 3. **MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE (doc. 23, 23A, 23B ET 23C/20-21) (suite)**

demeurant conscient des réalités émergentes de la société civile. Il rappelle que le programme est offert en entier dans les trois campus.

Le Comité des programmes note que l'AIINB annoncera de nouvelles normes au cours de l'année. Le Comité discute à savoir s'il est nécessaire d'attendre ces annonces ou de procéder avec les changements proposés. Après discussion, le Comité des programmes est d'avis qu'il est préférable de lancer le nouveau programme le plus tôt possible.

Le Comité des programmes examine diverses questions en suspens, notamment la question des critères de promotion et de maintien, l'ajout d'un cours de 3 crédits en 4<sup>e</sup> année qui porterait sur la préparation de l'examen NCLEX et l'horaire des cours. Le Comité discute également de l'OFG-9 et du niveau de cours nécessaire pour satisfaire l'objectif.

Sur la question de l'OFG-9, le Comité note qu'il serait important de prévoir le même libellé d'un formulaire à l'autre.

Le Comité note que plusieurs modifications mineures sont à prévoir. Le Registrariat a préparé une liste technique qui sera remise à l'ÉRSI.

Globalement, le Comité des programmes est d'avis que le programme demeure plutôt rigide et qu'il est difficile de prévoir des passerelles rapides, notamment entre le DSS et le B.Sc.inf. Une réflexion plus large est proposée à l'ÉRSI afin que le programme puisse gagner en flexibilité.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

#### Modifications au profil de programme

#### **R : 01-CPR-220114**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat en science infirmière. »*

Vote sur R01

unanime

Adoptée

### 3. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE (doc. 23, 23A, 23B ET 23C/20-21) (suite)

#### Critères de promotion et de maintien

##### **R : 02-CPR-220114**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique qu'une moyenne cumulative minimale de 2,3/4,3 soit exigée pour l'admission en 3<sup>e</sup> année du programme modifié et que la moyenne de maintien en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année soit de 2,3/4,3. »*

Vote sur R02

unanime

Adoptée

#### Création de cours

##### **R : 03-CPR-220114**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées au programme, que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SINF1814 Fondements science infirmière, SINF1823 Santé et chronicité, SINF1922 Soins aînés et éval. physique, SINF2813 Chronicité et acuité I, SINF2823 Chronicité et acuité II, SINF2833 Chronicité et acuité III, SINF2843 Santé et acuité, SINF2852 Laboratoire en soins infirmiers, SINF2912 Soins et chronicité, SINF2922 Soins et chronicité ou acuité, SINF2935 Soins et acuité, SINF3803 Santé des populations, SINF3513 Périnatalité, SINF3323 Approche inf. : enfant famille, SINF3533 Approche inf. : santé mentale, SINF3912 Soins périnatalité et pédiatrie, SINF3922 Soins santé mentale, SINF3933 Soins médecine ou chirurgie, SINF3942 Soins santé communautaire, SINF4803 Théories et tendances, SINF4814 Santé et complexité, SINF4823 Leadership et gestion de soins, SINF1912 Soins et complexité I, SINF4922 Soins et complexité II et SINF4935 Préceptorat.*

Vote sur R03

unanime

Adoptée

#### Abolition de cours

##### **R : 04-CPR-220114**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées au programme, que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : SINF1613 Personne en santé I, SINF1623 Personne en santé II, SINF1711 Soins personne en santé I, SINF1722 Soins personne en santé II, SINF2603 Santé et chronicité I, SINF2623 Santé et chronicité II, SINF2633 Santé et chronicité III, SINF2643 Santé et chronicité IV, SINF2712 Soins et chronicité I, SINF2722 Soins et chronicité II, SINF2735 Soins et chronicité III,*

*SINF3613 Santé et acuité I, SINF3623 Santé et a acuité II, SINF3633 Santé et acuité III, SINF3643 Santé et acuité IV, SINF3712 Soins et acuité I, SINF3722 Soins et acuité II, SINF3703 Soins et acuité III, SINF3742 Soins et acuité IV, SANT3003 Santé de la population, SINF4613 Santé et complexité I, SINF4623 Santé et complexité II, SINF4633 Santé et complexité III, SINF4712 Soins et complexité I, SINF4722 Soins et complexité II et SINF4735 Préceptorat. »*

Vote sur R04 unanime Adoptée

Banque de cours

**R : 05-CPR-220114**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de l'adoption des modifications apportées au programme, que le Comité des programmes accepte les modifications apportées à la banque de cours de la discipline SINF. »*

Vote sur R05 unanime Adoptée


**Suivi : FSSSC**

Prochaines étapes :

- Apporter les modifications mineures aux documents
- Déposer les documents modifiés au VRER, Registrariat et Secrétariat général avant le 21 février.
- Présenter le dossier au Sénat académique le 11 mars 2022

**4. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

La séance est levée à 9 h 10.

  
Lynne Castonguay, secrétaire générale